



Nous sauverons nos retraites en partageant nos efforts.

Publicité gouvernementale publiée aux frais des contribuables (dans le cadre de la réduction des dépenses publiques ?).

7 contrevérités:

" Est-ce que ça veut dire que la durée de cotisation va être la même pour tout le monde ? "

- Oui, 40 ans en 2008 pour tous : les fonctionnaires comme les salariés du privé. Ces 40 ans comprendront les années travaillées à plein temps ou à mi-temps, mais aussi les années bonifiées et les années de chômage.

" Je travaille dans le secteur privé et je comptais prendre ma retraite dans deux ou trois ans. Qu'est-ce qui change pour moi ? "

- Rien. La réforme ne s'appliquera qu'à partir de 2008 et de manière très progressive. Elle ne bouleverse pas les projets de ceux qui sont proches de la retraite.

1) Oui....puis 41 ans pour tous en 2012 ,42 ans pour tous en 2020. Omission troublante

2) Faux Les années à temps partiel comptent à temps plein seulement pour la décote. Pour le calcul des annuités , elles ne comptent toujours qu'au prorata , à l'inverse du privé

3) Faux la réforme Balladur continue à monter en charge et avec elle les retraites du privé continuent à baisser ...pour une nouvelle dégradation après 2008

" Je suis fonctionnaire. Est-ce que je devrai travailler plus longtemps ? "

- La réforme vous assure le maintien de votre niveau de pension en travaillant 6 mois de plus chaque année à partir de 2004 soit 2 ans et demi en 2008. Mais, dans tous les cas, les limites d'âge prévues par votre statut sont garanties par la loi : aucun enseignant, sauf s'il le désire, ne travaillera au-delà de 65 ans, et ceci, sans décote. Aucun policier, sauf s'il le désire, ne travaillera au-delà de 55 ans et ceci, sans décote.

4) Faux
exemple un collègue certi fié au 11^{ème} échelon qui aura 60 ans et 35 annuités en 2008(en moyenne les certi fiés ont à leur départ 34 annuités)

- ce collègue , dans la situation actuelle, aurait une retraite de **2012 Euros**
- après la réforme , en partant en 2008, il toucherait **1775 Euros** (-12%)
- s' il diffère son départ de 3 ans et part en 2011 à 63 ans, sa retraite sera de **1822 Euros**,
- **à 63ans il a 190 Euros de moins qu'à 60 ans dans la situation actuelle**
- explication : en travaillant 3 ans de plus , il a effectivement 3 annuités en plus mais il est "rattrapé" à la fois par la montée en charge des annuités (40.75 annuités exigées en 2011) et par la décote

RETRAITES. AVEC UN EFFORT, ENSEMBLE, ON S'EN SORT

5) « Ensemble » sauf Mrs Juppé , Goasguen , heureux jeunes retraités (57 et 58 ans) ,sauf nos ministres auto-augmentés, sauf les dirigeants de nos grandes multinationales (M. Messier en 2002 :5.7 millions d'Euros en 6 mois)

6) la réponse générale est **OUI** plus longtemps pour une retraite plus basse voir démonstration en 4) cette règle a des exceptions voir en 5)

" Est-ce que je vais travailler plus longtemps pour avoir une retraite plus basse ? "

- Non. Vous garderez le même niveau de retraite en travaillant un peu plus longtemps, et vous pourrez même l'améliorer en travaillant au-delà de la durée normale de cotisation. Sans réforme, le niveau des retraites serait à terme divisé par deux.

7) Faux : pour que cette hypothèse se réalise , il faudrait qu'il n'y ait **aucune croissance** d'ici 2040. Toutes les prévisions concordent vers un **doublément** du Produit Intérieur Brut (comme ce qui a été réalisé de 1960 à 2000). Mrs Raffarin et Fillon ignorent-ils les travaux de leurs services statistiques ??

U